



DURÉE DES TRAVAUX

L'ensemble des travaux durera de **trois à quatre semaines**.
L'horaire quotidien des travaux est de 7 h à 18 h, du lundi
au vendredi.



CIRCULATION ET STATIONNEMENT

L'accès aux résidences et commerces sera maintenu
pendant la période des travaux. Des restrictions
à la circulation seront toutefois en vigueur.

La circulation automobile dans la zone de chantier pourra
être interdite selon l'évolution des travaux. Les automobilistes
seront alors invités à suivre la signalisation de détour mise
sur place afin de contourner le chantier.



LIVRAISONS ET ENLÈVEMENT DES ORDURES

**Vous attendez une livraison ou planifiez
un déménagement?**

Avertissez vos fournisseurs des conditions dans lesquelles
ils auront à circuler. En cas de problème, communiquez
avec le chargé de projet dont le nom est indiqué au verso
de ce dépliant.

Il est à noter que l'enlèvement des ordures et la collecte
des matières recyclables auront toujours lieu selon l'horaire
habituel pour les résidences et les commerces situés
à l'intérieur des limites de la zone en chantier.



INFO-TRAVAUX

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des
travaux, veuillez communiquer avec le chargé de projet,
M. Steve Moisan, au 418 641-6411, poste 5226.

Vous pouvez également vous informer auprès du personnel
de **l'Arrondissement de Beauport au 418 641-6005.**

En période de travaux, il est recommandé d'être prudent
et de prêter attention à la signalisation temporaire mise
en place. Nous vous remercions de votre collaboration



INTERNET

Vous pouvez obtenir de l'information sur les différents
chantiers en cours sur le territoire de la ville en consultant
le **ville.quebec.qc.ca** dans la section **Travaux
et incidences sur la circulation.**

Le site vous offre également la possibilité de suivre
le démarrage de chantiers routiers en vous abonnant
à une liste d'envoi de courriels.



PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE

La réalisation de ces travaux implique une modification
temporaire des conditions de déplacements. Si vous êtes
une personne à mobilité réduite ou ayant des incapacités,
nous vous demandons de nous informer rapidement
de vos besoins spécifiques. Des moyens pourront être
envisagés pour limiter les impacts relatifs au chantier.

Arrondissement de Beauport Réfection de la rue Loyola

Pour améliorer votre qualité de vie



RÉFECTION DE LA RUE LOYOLA

La Ville de Québec entreprendra sous peu des travaux de réfection d'une partie de la rue Loyola comprise entre les avenues du Vieux-Moulin et Saint-Georges.



NATURE DES TRAVAUX

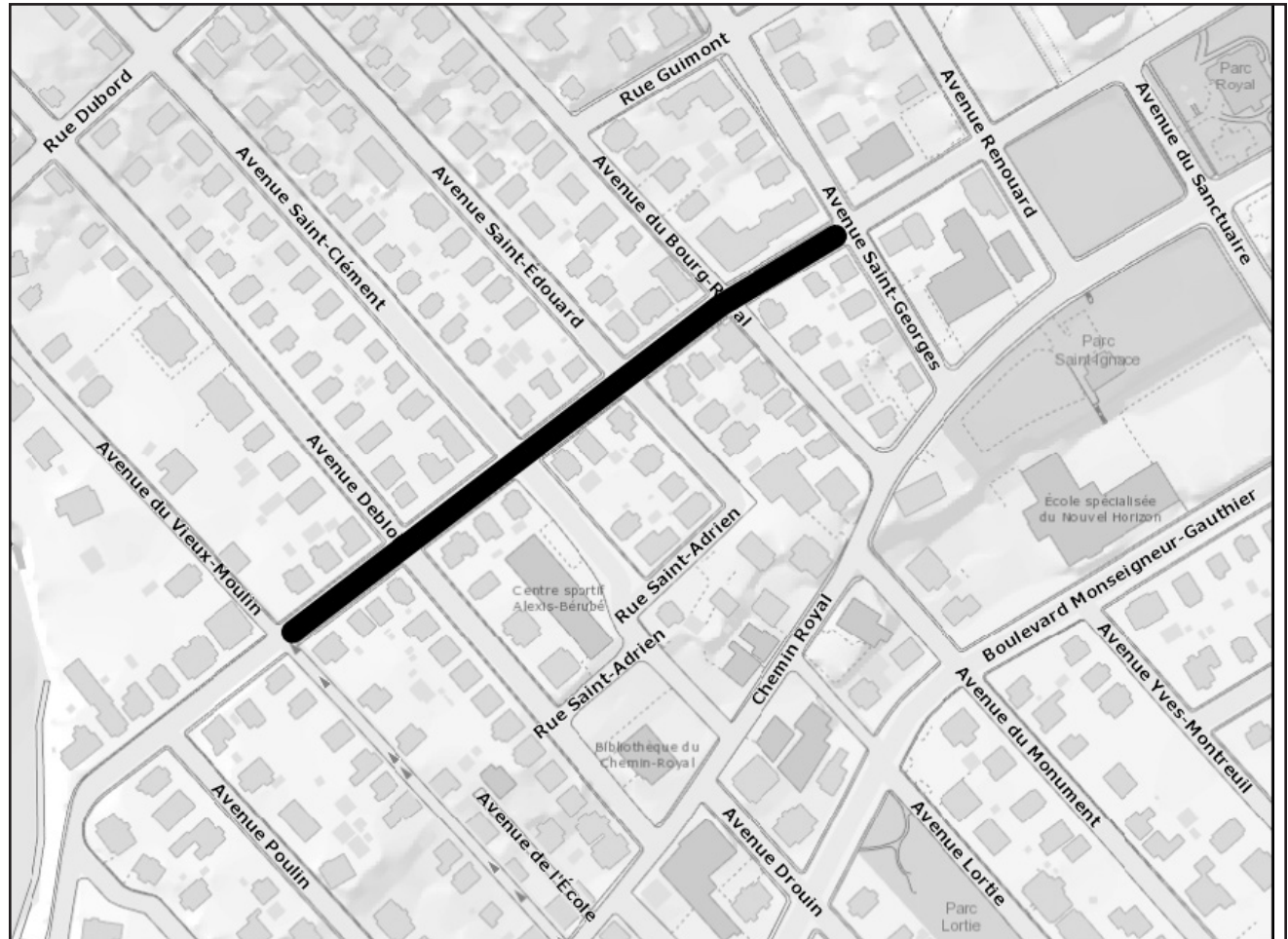
Les travaux consistent à la réfection des infrastructures de surface.



GARANTIE DE L'ENTREPRENEUR

Pour la réalisation des travaux, la partie de votre terrain et de votre entrée de stationnement située dans l'emprise de la Ville pourrait être défective. Le cas échéant, une fois les travaux terminés, le terrain et l'entrée de stationnement seront remis dans leur état d'origine.

Si les travaux de remise à neuf ne sont pas à votre satisfaction, veuillez le signaler rapidement au chargé de projet dont le nom est indiqué au verso de ce dépliant. La garantie de l'entrepreneur est d'une durée d'un an; les travaux pourront être rectifiés s'ils sont déclarés à l'intérieur de ce délai.



Zone de chantier

